

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} avril 2009

OBJET

de la Délibération

**REALISATION
D'UNE AIRE DE
MATIERES DE
VIDANGE
AVENANT AU
MARCHE DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO

Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

REALISATION D'UNE AIRE DE MATIERES DE VIDANGE AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 13 février 2008 a autorisé la signature des différents lots du marché de travaux nécessaire à la construction d'une aire de matières de vidange.

Au dessus d'une fosse de stockage se trouvait une couverture qui a été déposée il y a plusieurs années et entreposée à la CEB.

Lors de la réalisation du marché, au moment de l'assemblage des divers éléments de la toiture il manquait une pièce : le capot.

Il est donc nécessaire de faire réaliser un capot en remplacement de celui manquant sur la toiture existante du lipoflux.

Le montant des travaux supplémentaires s'élèvera à 1 966.19 € HT (2 351.56 € TTC)

Un avenant doit être passé avec l'entreprise DEHE TP titulaire du lot 2, qui augmentera la masse des travaux et accordera un délai supplémentaire d'une semaine pour la réalisation des travaux.

Le montant du lot se trouvera porté de 97 000 € HT à 98 966.19 € HT.

Nous vous proposons :

- D'accepter l'avenant d'un montant de 1 966.19 € HT (2 351.56 € TTC) à passer avec l'entreprise DEHE T.P.
- D'autoriser le Maire à le signer.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 avril 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH